

Communiqué de presse

Accord salarial des fonctionnaires et employés de l'Etat L'OGBL soumet son catalogue de revendications au ministre Marc Hansen

Alors que l'accord salarial de la Fonction publique arrive à échéance à la fin de l'année 2022, le département de la Fonction publique de l'OGBL vient de transmettre son catalogue de revendications au ministre de la Fonction publique, Marc Hansen, en vue des négociations du nouvel accord salarial.

Pour l'OGBL et pour ses quatre syndicats professionnels concernés (Service public OGBL/Landesverband; Chemins de fer FNCTTFEL-Landesverband; Education et Sciences; Santé, Services sociaux et éducatifs), qui regroupent ensemble près de 20 000 salariés, fonctionnaires et employés du secteur public, il n'est plus justifiable que le ministre compétent mène les négociations relatives à l'accord salarial avec le seul syndicat majoritaire de la Fonction publique. La CGFP ne regroupe en effet que les fonctionnaires et employés de l'Etat, et n'a d'ailleurs jamais eu la prétention d'organiser des travailleurs relevant d'un autre statut.

Or, le résultat des négociations de l'accord salarial n'impacte pas seulement les fonctionnaires et employés de l'Etat, mais aussi, directement ou indirectement, des dizaines de milliers de travailleurs du secteur public, dont les agents CFL, les salariés, fonctionnaires et employés des services publics communaux, les salariés de l'Etat, ainsi que les salariés des établissements publics et conventionnés dans les secteurs de la santé, des services sociaux et éducatifs. Il faut rappeler dans ce contexte que l'OGBL, respectivement le FNCTTFEL-Landesverband, sont majoritaires dans la grande majorité des secteurs concernés.

Par conséquent, l'OGBL insiste pour être intégré aux négociations de l'accord salarial, en attendant une réorganisation de ces négociations, afin qu'elles deviennent des négociations salariales globales pour l'ensemble du secteur public (1^{er} point du catalogue de revendications envoyé au ministre). L'OGBL s'attend donc à recevoir une invitation de la part du ministre de la Fonction publique en vue d'une première réunion de négociation dans les meilleurs délais.

**Communiqué par le département de la Fonction publique de l'OGBL,
le 28 octobre 2022**